



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

pour diffusion immédiate

Trois grandes îles, trois grands partenaires, un statut juridique de conservation Le droit au référendum

Laval, le 26 octobre 2017. Le communiqué de presse émis par la Ville le 19 septembre dernier annonçait la conclusion d'une entente de principe pour l'acquisition des îles aux Vaches et Saint-Pierre entre la Ville et le propriétaire. Il était précisé que cette entente était conditionnelle à l'acceptation du Gouvernement provincial et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). L'organisme *Sauvons nos trois grandes îles* ne peut que se réjouir d'une telle initiative de la part de la Ville et souhaite que le dossier des trois grandes îles poursuive sur sa lancée.

Deux, ou trois îles?

Toutefois, cette annonce nourrit doute et inquiétude. Tout d'abord, depuis 2008 l'organisme chemine avec le Gouvernement pour la sauvegarde non pas de deux îles mais de trois îles. Qu'advient-il de l'île Saint-Joseph qui est, des trois, la plus menacée? La CMM elle-même, dans son *Cadre de référence administratif du Parc de la rivière des Mille-Îles* a inscrit dans la *zone de conservation* non pas deux, mais trois îles. Le communiqué indique que la Ville négocie avec le propriétaire de l'île Saint-Joseph; *Sauvons nos trois grandes îles* s'étonne de ce que la Ville s'empresse d'annoncer la nouvelle même si elle est incomplète, et, qui plus est, de l'annoncer en solo.

Comme le communiqué de presse de la Ville ne fournit aucun détail, *Sauvons nos trois grandes îles* s'interroge. Les partenaires de la Ville étaient-ils informés? Le partenariat se réduit-il à une participation financière, ou couvre-t-il l'ensemble des démarches? Par exemple, la présente annonce relève-t-elle d'une stratégie exclusivement municipale, ou d'une décision solidaire des trois partenaires? Ces derniers abandonneront-ils définitivement l'île Saint-Joseph?

Statut de conservation exclusivement pour les espaces boisés?

Les cinq élus qui composent le Comité exécutif de la Ville se sont réunis lors d'une séance régulière le 13 septembre dernier. Il fut résolu à l'unanimité de donner certains pouvoirs à la Ville, pouvoirs qui détermineront la vocation des îles aux Vaches et Saint-Pierre. Entre autres, « *de confirmer l'engagement de la Ville à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées.* » (CE-20170913-2971).

Les élus ont donc pris la décision de conserver les *espaces boisés*. L'organisme s'en réjouit. Toutefois, des autres espaces, ils ne font pas mention. Or, dans l'étude écologique commandée par le Ministère de l'Environnement en 2009 et que l'organisme Éco-Nature a réalisée, l'organisme a conclu à la pertinence écologique de protéger l'entièreté des trois grandes îles, pas seulement les espaces boisés.

Il semble donc que la Ville ne partage pas la même vision que celle que partageaient le Gouvernement provincial, la CMM, et l'organisme Éco-Nature avant l'arrivée au pouvoir des élus municipaux actuels.

La solidarité, condition nécessaire pour la réalisation du parc des trois îles

Quant à *Sauvons nos trois grandes îles*, l'organisme n'a pas trouvé, dans l'annonce, la place que la Ville et ses partenaires lui réserveront dans le futur. En 2008 l'organisme a réussi à convaincre les députés

lavallois provinciaux et les 41 164 personnes qui ont signé la pétition, qu'ensemble, si on s'y mettait, on pourrait réaliser le rêve d'un grand parc des trois grandes îles. Les membres de l'organisme sont intimement convaincus que le partage de l'enthousiasme, des informations, des bonnes idées, de bons coups, est une condition nécessaire à la réalisation d'un parc plus grand que Nature.

Le droit au référendum, condition nécessaire à la solidarité

Finalement, dans le mémoire qu'elle a déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la Ville a clairement indiqué sa position au sujet du droit au référendum : « *Laval accueille favorablement les articles du PL 122 soustrayant à l'approbation référendaire les modifications réglementaires touchant des zones de requalification inscrites dans son document de planification en urbanisme.* »(page 4). La Ville renchérit en assurant que ses consultations publiques remplaceront avantageusement le droit au référendum.

Sauvons nos trois grandes îles doute de cela. L'organisme est plutôt d'avis que le droit au référendum, c'est un peu comme le droit de vote. Les citoyens espèrent conserver l'un et l'autre.

Les demandes de *Sauvons nos trois grandes îles*

Sauvons nos trois grandes îles **demande** aux trois partenaires de travailler en étroite collaboration à la réalisation du projet-citoyen du parc des trois grandes îles.

L'organisme **demande** aux trois partenaires d'acquiescer non pas deux îles mais bien trois îles.

L'organisme **demande** aux trois partenaires de s'accorder afin que les îles soient conservées non seulement dans leur partie boisée, mais dans leur entièreté.

L'organisme **demande** aux trois partenaires d'assurer la pérennité de la biodiversité des îles. Zonage et affectation sont des outils politiques modifiables. Aussi, *Sauvons nos trois grandes îles* demande aux trois partenaires de s'entendre sur les outils juridiques les plus adéquats, ceux qui pourront assurer à tout jamais la sauvegarde des îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre. À cet égard, les îles du Mitan sont exemplaires .

- 31 -

Pour communication:

Huguette Larochelle

présidente

450.666.0868

hupila@hotmail.com

www.sauvonsnostroisgrandesiles.com